

EDITO

Bonjour à tous,

Nous n'avons pas encore terminé avec l'épidémie COVID, que déjà, dans un mélange de sentiments d'angoisse, de colère mais surtout de sympathie envers le peuple ukrainien, nous sommes témoins d'une guerre cruelle et compliquée.

Je voudrais d'ores et déjà remercier tous ceux d'entre vous qui, dans un élan de générosité, ont fait des dons matériels, financiers ou ont proposé de loger une famille ukrainienne. La collecte est faite en lien avec l'association des Maires du Morbihan et la Protection Civile. Je remercie également tous les bénévoles qui, spontanément, ont proposé leur aide. Vous pouvez toujours vous renseigner en mairie pour connaître les besoins sur le long terme. Nous savons tous que cette guerre peut avoir des conséquences sur la vie de tous les jours et c'est pourquoi, plus que jamais aujourd'hui, la solidarité prend tout son sens.

Sur la commune, nous avons dû interrompre les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales et par conséquent, tous les travaux d'aménagement sur la rue du Général de Gaulle.

En effet, l'immeuble au numéro 14 (ancienne pharmacie) menace de s'écrouler à tout moment. Nous avons dû saisir le tribunal administratif qui a nommé un expert.

Dans son rapport, la conclusion finale est « à terme la démolition de l'ensemble de l'immeuble ». La procédure de déconstruction est compliquée d'autant que la commune n'en est pas la propriétaire mais en hérite la responsabilité de par la carence des propriétaires.

Ces derniers nous ont adressé un mandat nous autorisant à déposer un permis de démolir afin de gagner du temps par rapport à la procédure judiciaire.

L'arrêt du permis est signé depuis le jeudi 10 mars et nous avons sollicité tous les concessionnaires des réseaux afin de permettre à l'entreprise de démolition d'intervenir.

La façade de cet immeuble étant l'une des plus belles de la rue, voire de la commune, nous souhaitons ainsi que l'architecte des bâtiments de France une reconstruction à l'identique. Un travail de négociation a déjà été entamé avec de potentiels acquéreurs.

Le coût de la démolition sera supporté par la commune qui sera dédommée lors de la vente du foncier bâti.

Nous savons que les nuisances occasionnées sont nombreuses et que les riverains mais surtout les commerçants sont énormément impactés. Nous vous serions donc très reconnaissants si vous pouviez continuer à faire vos achats dans leurs magasins, d'avance merci.

Les 10 et 24 avril prochains auront lieu les élections présidentielles. Cette année, comme l'an passé, nous invitons les électeurs des bureaux 1 et 2 à se rendre tous à la salle omnisports. Ils seront également sollicités à y retourner par la suite pour les élections législatives les 12 et 19 juin.

Le printemps arrive à grand pas nous donnant des perspectives de balades, de jardinage, de pratiques sportives. Ce sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir les chemins communaux, la voie verte et les espaces naturels de la commune.

**A bientôt,
Le Maire,
Roland GASTINE**



ELECTIONS

• BUREAUX DE VOTE •

Pour rappel, les bureaux de vote se retrouvent maintenant à un seul et même endroit : **Salle Omnisports Roger Le Manac'h ; Rue de Locmaria.**

Pour voter, nous vous rappelons qu'une pièce d'identité est obligatoire, pensez aussi à vous munir de votre carte électorale.

• CARTES ÉLECTORALES •

Une refonte générale a eu lieu au mois de Mars 2022. Si vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune, vous avez normalement reçu votre carte électorale. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la récupérer à la mairie ou dans votre bureau de vote, le jour du scrutin. Pour toutes interrogations, contacter la mairie au **02 97 57 63 91**.



maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne,
c'est possible !



PROCURATION

EN CAS D'ABENCE, PENSEZ A DONNER PROCURATION

La procédure pour donner procuration a été simplifiée. Vous pouvez dorénavant effectuer votre demande de procuration en ligne sur maprocuration.gouv.fr

Ceci n'exclut pas de la faire **valider devant les autorités agréées** (commissariat ou brigade de gendarmerie). Pour cela, vous devez vous munir de votre référence (donnée en fin de demande) qui comporte 6 caractères. La personne habilitée pourra valider votre procuration qui arrivera directement dans la mairie dans laquelle vous êtes inscrit sur les listes électorales.

N'oubliez pas de prévenir la personne à qui vous avez donné procuration pour que celle-ci puisse voter à votre place. Vous n'avez pas besoin de lui confier votre pièce d'identité ou carte électorale. Les assesseurs des bureaux de vote auront tous les éléments pour établir votre vote par procuration.

RECHERCHE SCRUTATEURS

Pour mener à bien les opérations électorales des élections à venir, la commune recherche de personnes volontaires pour le rôle de scrutateurs les dimanches :

10 et 24 avril 2022 ; 12 et 19 juin 2022

Le dépouillement des élections présidentielles débutera à 19h (pour les élections présidentielles (heures à confirmer pour les élections législatives), dès la clôture des bureaux de vote, et jusqu'à ce que les résultats de la commune soient proclamés.

Si vous êtes disponible pour ces dimanches (ou un des quatre), vous pouvez contacter la mairie au 02 97 57 63 91.



www.sainte-anne-auray.com - 02 97 57 63 91 - contact@sainte-anne-auray.bzh

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Un arrêté de mise en péril imminent de la maison du n°14 rue du Général de Gaulle a été publié, ce qui a engendré un arrêt du chantier d'aménagement de la dernière tranche de la rue du général de Gaulle.

Aussi, ce bâtiment doit être démoli dans les meilleurs délais.

Cette démarche de démolition nécessite un parcours technique et juridique compliqué, chaque strate s'imposant à l'autre et allongeant les délais. Néanmoins, tout est mis en œuvre pour accélérer le processus tout en respectant les contraintes imposées.

La démolition de la maison implique de fait une modification de la continuité de l'alimentation électrique de la rue et la validation d'un nouveau protocole avec plusieurs hypothèses. Cette étape demande un délai et une estimation des coûts.

Un calendrier de démolition est planifié entre la mi-mars et la fin avril.

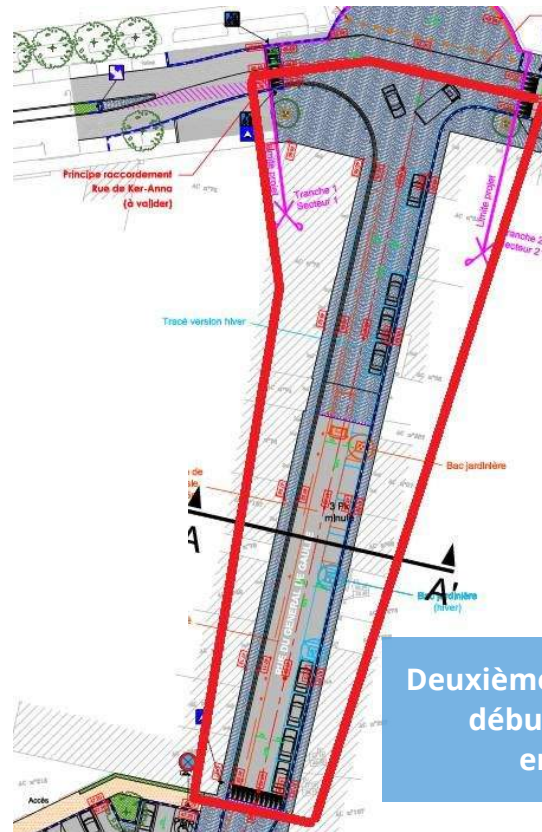
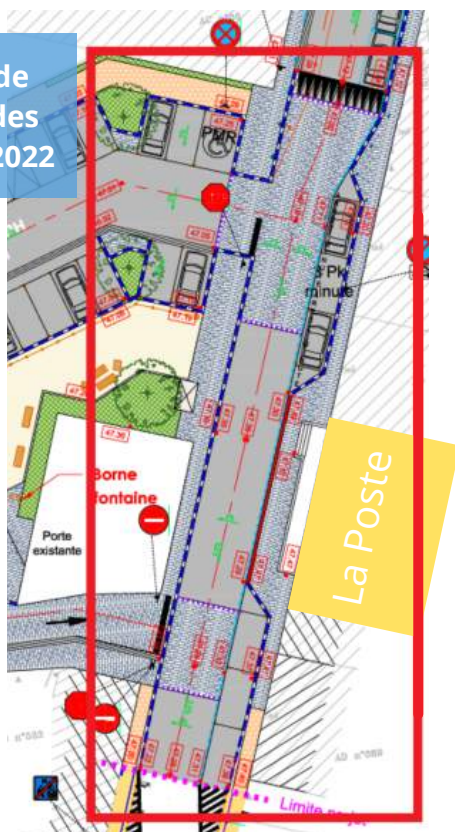
En parallèle, avec le bureau d'études Egis, chargé de la maîtrise d'œuvre et après concertations des entreprises d'aménagement Colas et Idverde, il a été retenu de réaliser des travaux par tranches. Le calendrier proposé est établi dans l'hypothèse d'une démolition en début d'avril :

- **Du 11 avril au 29 avril**, sur la période des vacances de printemps : intervention de l'entreprise Colas pour l'assainissement des eaux pluviales, la préparation de la chaussée, des trottoirs, des bordures du secteur de la Poste jusqu'à l'entrée de la place Le Barh. Les travaux se feront en route barrée.
- **Début mai** : réalisation des trottoirs en béton désactivé.
- **De mai à la fin juillet** : poursuite des aménagements sur la rue du Général de Gaulle.

Face à une situation complexe, les entreprises s'adaptent et se replient sur d'autres chantiers.

Nous mesurons parfaitement les contraintes et difficultés (notamment pour les commerçants) liées à la présence d'une maison sinistrée sur un chantier en cours. Nous en subissons tous les conséquences et avons pris en main la gestion de ce problème.

Première zone de travaux, début des travaux en avril 2022



Deuxième zone de travaux, début des travaux en mai 2022

FDGDON MORBIHAN

La **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles** (FDGDON Morbihan) propose ce printemps deux actions :

- Formation à la **lutte contre les taupes**, plusieurs journées sont programmées en 2022. Des fiches d'inscription sont disponibles en mairie. L'objectif de la formation est d'acquérir la connaissance pour pouvoir limiter la population des taupes d'une manière autonome et efficace. Après une étude du mode de vie de la taupe, de son réseau de galerie, suivra la mise en place des techniques de piégeage avec des applications sur le terrain. Pour plus d'information vous contactez le FDGDON Morbihan au : 02 97.69.28.70.
- La **chenille processionnaire** du Chêne, c'est un ravageur important spécifique aux chênes. Outre qu'elle provoque des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux. Ces nuisances sont observées au cours des mois de mai et juin. Afin d'éviter ce désagrément, des traitements organisés par le FDGDON Morbihan avec un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Ils sont réalisés en avril-mai. Si vous avez observé des chenilles sur vos chênes ou à proximité, nous vous invitons à nous en informer. Les traitements sur le domaine privé sont à la charge des propriétaires. Un bulletin d'inscription individuel peut-être retiré en mairie. Vous pouvez également contacter directement le FDGDON. Les demandes pour un traitement préventif sont à signaler au plus tard le 2 avril au FDGDON. Les chenilles processionnaires du chêne se traitent en mai-juin, celles du pins à l'automne.

Pour limiter l'extension de la population des frelons, c'est la bonne période pour installer les pièges. En quête de nourriture, les reines sont présentes à proximité des végétaux en fleurs. Nous vous invitons à privilégier ces endroits pour les installer. Les nids primaires se situent dans différents endroits du jardin : murets en pierre sèche, tas de bois, bûchers, etc... dans les plantes arbustives basses souvent au feuillage persistant. Soyez vigilants lors des activités de jardinage. Pour plus d'informations sur le piégeage, vous pouvez consulter le site internet de la mairie.

Pour plus de renseignements : <https://fredon.fr/bretagne/fdgdon/fdgdon-du-morbihan>

Jean-Michel YANNIC,

Adjoint à l'environnement, travaux, urbanisme

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



MARCHÉ

Depuis le 23 février 2022, les marchés du mercredi et du samedi ont déménagé place Nicolazic, face à la mairie. La place reprend vie après quelques mois de travaux de réaménagement.

Vous pouvez retrouver le mercredi vos commerçants avec différents stands :

Poissons et crustacés, Légumes, fromages et œufs, crêpes/galettes, fruits et épicerie vrac de produits alimentaires, cosmétiques et droguerie.

Retrouvez aussi le marché bio le samedi matin.
(fruits et légumes)



MÉDIATHÈQUE

Avril : Mois du Japon à la médiathèque :

Chaque année au début du printemps le Japon célèbre l'hanami (littéralement, regarder les fleurs). Les cerisiers du Japon, Sakura, annoncent le début du printemps. Pour célébrer les beaux jours à venir, la médiathèque se pare de multiples fleurs.

Plusieurs documents seront également proposés pour connaître le Japon et de nouveaux mangas seront disponibles.



- **Mercredi 06/04**, 11h, *Il était une fois... le Japon* : des histoires racontées pour découvrir ce pays lointain. A partir de 3 ans, réservation conseillée.
- **Mercredi 20/04**, 14h, un atelier manga proposé par Nolwen Guégan, dessinatrice. Réservation obligatoire, à partir de 11 ans.
- **Exposition d'objets d'art japonais** issus des collections du Trésor du Sanctuaire et de collections personnelles.
- **Exposition des dessins** des élèves de seconde du lycée Sainte Anne Saint Louis.

Autre rendez-vous à venir :

Mai : Au temps du Moyen-âge :

- *Comme dans un château*, une exposition d'un château médiéval
- **Samedi 07/05**, 11h15, Découverte de la musique médiévale avec Les Musiciens de Mademoiselle de Guise.
- **Mercredi 11/05**, 11h, *Il était une fois... le château*. A partir de 3 ans, réservation conseillée.
- **Samedi 21/05**, 10h30, Découverte des oiseaux. A l'occasion du prochain week-end de comptage des oiseaux des jardins, Stéphanie, ornithologue passionnée, vous aidera à reconnaître les oiseaux et leurs chants. La présentation sera suivie d'une ballade dans les jardins du Sanctuaire.

Juin :

- **Mercredi 01/06**, 11h, *Il était une fois... la petite maison de bois*, à partir de 3 ans, réservation conseillée.

Animations hebdomadaires :

- **Bébés lecteurs** : accompagnés de leur assistante maternelle, les bébés sont accueillis pour un temps de lectures adaptées, tous les vendredis de 11h à 11h30.
- **Ateliers informatiques** : tous les jeudis de 17h30 à 19h, des bénévoles vous donnent rendez-vous pour vous aider à appréhender les outils informatiques, tablettes, smartphones. Renseignements à ateliers56@laposte.net

PEDT

La collectivité de Sainte Anne d'Auray a réécrit son **Projet Educatif de Territoire** qui arrivait à échéance. Ce document a été voté en conseil municipal suite à des temps de concertation par les membres du Comité de développement enfance-jeunesse et la commission enfance-jeunesse-école et restauration. Le PEDT est le cadre directeur de la politique du territoire en direction de l'enfance et de la jeunesse. Les membres du CODEJ ont mis en avant les valeurs et intentions éducatives qu'ils souhaitaient voir apparaître dans le document. C'est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Ce nouveau PEDT démarrera officiellement à la rentrée 2022 et pour 3 ans. Ce document sera envoyé en version numérique à toutes les familles dont l'enfant est scolarisé sur la commune également aux familles inscrites à l'accueil de loisirs et en jeunesse. Il sera également disponible en version papier à l'accueil de la mairie, à l'ALSH et à l'espace jeunes.

SÉJOUR ÉTÉ 2022



Le centre de loisirs « **Les copains d'abord** » organise un séjour court pendant les vacances de printemps 2022. Un mini camp destiné aux enfants de 6 à 8 ans qui se déroulera les **20-21 et 22 avril prochain**.

Les enfants seront hébergés à l'auberge des dunes à Saint Pierre Quiberon durant leur séjour. Au programme de ces 3 jours : une séance aquatique à la piscine Neptilude, une visite de la fabrique de niniches à Quiberon ainsi qu'une balade contée sur le littoral avec une intervenante Anne Jacob ! Immersion au grand air dans un cadre côtier privilégié ! Les pieds dans l'eau et la tête dans les étoiles !

Les inscriptions seront ouvertes dès le 21 mars sur le portail famille de la commune pour les saintannois et le 28 mars pour les familles extérieures. Les places sont limitées à 15 participants.

AGENTS DU CENTRE DE LOISIRS

Marie LE BERRIGO est la nouvelle directrice adjointe de l'accueil collectif de mineurs et également en charge du portail familles, 3D ouest. Marie est titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et d'une LICENCE PROFESSIONNELLE GDOSSL – STAPS intitulée « Gestion et développement des Organisations, des services de sports et de loisirs ». Elle fait actuellement valider son expérience pour obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS). Forte de nombreuses années d'expériences dans l'animation Marie arrive de la collectivité de Saint-Avé où elle a exercé pendant 5 ans les fonctions de directrice et animatrice de la tranche d'âge des 3-5 ans et de l'accueil périscolaire.



Pour remplacer Mme LATOUCHE Elise, coordinatrice enfance, jeunesse, scolaire et restauration, jusqu'au mois d'octobre, la mairie de Sainte-Anne-d'Auray accueille Mme **Anouk SCOTTO DI VETTIMO** qui a pris ses fonctions de coordinatrice le 01 mars 2022.

Mme Anouk SCOTTO DI VETTIMO est titulaire d'un DEES (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé) et a travaillé dans plusieurs structures médico-sociales en tant qu'Éducatrice Spécialisée. Suite à l'obtention de son DEES en 2015, elle a coordonné pendant 3 ans un Groupe d'Entraide Mutuelle accueillant plus de 40 adultes et présentant des troubles psychiques sur la commune de Bergerac. Ayant déménagé en 2018 en Bretagne, elle a pris la direction pendant un an d'un accueil de loisirs avec un projet tourné vers l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein du réseau Loisirs Pluriel. Forte de ses expériences, elle a alors candidaté à la formation CAFERUIS (Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale) au sein d'Askoria à Lorient pour laquelle elle a été sélectionnée à la rentrée 2020. En septembre 2021, elle a été embauchée en tant que chef de service d'un IME pour une durée de 6 mois et a obtenu son CAFERUIS en décembre 2021.



DÉPART D'ALAN LE NINIVEN

Alan LE NINIVEN, actuellement directeur jeunesse, quittera ses fonctions fin avril après 14 ans d'investissement au sein de la collectivité «pour de nouveaux horizons et de nouveaux challenges à la mairie de Kervignac». Alan a fait évoluer son poste passant d'animateur enfance à animateur jeunesse puis directeur de l'espace jeunes. Il était aussi présent lors de la pause méridienne et assurait l'animation des séniors. Son parcours saintannois aura été marqué par l'organisation de la soirée Môm'en loisirs et par les nombreux jeunes qu'il aura côtoyés. Bonne continuation à lui !

